

Compte-rendu du Conseil Municipal **du 7 décembre 2012.**

Syndicat des Énergies de la Dordogne : nouveaux statuts.

La Commune adhérant au SDE 24, le Conseil accepte, à l'unanimité, les adaptations suivantes, qui portent d'une part sur les compétences exercées par le SDE 24 (1), et d'autre part sur les adhésions (2) :

« 1). Compétences :

En premier lieu, une nouvelle distinction est apportée entre compétence de base (article 3 des statuts) et compétence à caractère optionnel et permet ainsi à des nouveaux membres d'adhérer uniquement aux compétences optionnelles (article 4 des statuts) qui sont désormais les suivantes :

- Aux compétences :

- éclairage public (article 4.1)
- communications électroniques (article 4.2)
- achat d'énergie (article 4.3)
- gestion de l'énergie (article 4.4)
- réseaux de chaleur (article 4.5)
- production et distribution de chaleur

Déjà inscrites dans les statuts,

- Sont venues s'ajouter les trois nouvelles compétences suivantes :

- infrastructures de charge des véhicules électriques (article 4.6)
- production et distribution d'électricité ou de gaz d'origine renouvelable (article 4.7)
- production et distribution de chaleur (article 4.5 ci-dessus modifié).

En deuxième lieu, la modification de la liste des compétences a des conséquences sur les modalités de vote au sein du comité syndical. Ainsi, il a été précisé à l'article 7.2.2 des statuts qu'en dehors des matières présentant un intérêt commun à tous les membres, ne prennent part au vote des délibérations spécifiques à chacune des compétences optionnelles que les délégués des membres ayant transféré la compétence concernée au syndicat.

2). Adhésions :

En premier lieu, l'article 7.1, relatif à la composition du Comité Syndical a été modifié afin de permettre aux EPCI d'être représentés, pour les compétences optionnelles qu'ils ont transférées au Syndicat, par les délégués du secteur d'énergie dont ils dépendent.

En deuxième lieu, il a été prévu que les modalités de représentation « des autres collectivités membres » seront fixées par le Comité Syndical lors de leur adhésion (article 7.2.1 des statuts)

Syndicat d'Énergies de la Dordogne : travaux.

Considérant la nécessité de la mise en place de 2 bornes « forains », de l'éclairage du puits et d'un lampadaire « aux Ponts », le Conseil, à l'unanimité, accepte de confier cette opération d'investissement au SDE 24. Cette dernière représente un montant TTC de 13 828,49 €.

De plus, le Conseil convient, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la Commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 60% de la dépense nette H.T., s'agissant de travaux d'extension.

Agence de l'eau : redevance pour modernisation des réseaux.

Le Conseil, à l'unanimité, fixe pour l'année 2013, la redevance à payer par les usagers, basée sur la consommation d'eau de chaque année, outre l'abonnement, à :

- Abonnement : 90 €

- Prix du m³ : 1,13 €

La redevance pour modernisation des réseaux est de 0,225€/m³ d'eau consommée. Elle sera reversée à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Cession gratuite de terrain et convention de parking.

Le Conseil Municipal accepte d'acquérir gratuitement une partie des parcelles AD 46 et 48 appartenant au Centre hospitalier Chenard. Ces parcelles ont été utilisées pour réaliser des emplacements de parking. Le Conseil accepte en échange que le Centre hospitalier Chenard utilise le parking Place des Remparts.

Subventions

Le Conseil, à l'unanimité, fait un don de 150 € à l'AFM TELETHON pour l'année 2012.

Comme chaque année, la Commune participe à l'achat des cadeaux de Noël des enfants de l'école maternelle. Le Conseil, à l'unanimité, accepte de verser la somme de 228 €, soit 3 € par enfant inscrit à l'école maternelle, à la coopérative scolaire de l'école.

Don.

Le Conseil accepte le don de 150 €, fait par la Banque Populaire à l'occasion de la Foire à la Latière de Septembre.

Le Conseil accepte aussi le don de 150 € de Monsieur et Madame MONCOMBLE.

Foire de « La Latière ».

Pour la Foire d'avril, le Conseil décide de fixer le droit d'entrée à 5 € à partir de 2013. Les autres tarifs, concernant les exposants ne changent pas.

Aérodrome Ribérac – Saint-Aulaye :

Le changement de nom est acté par le ministère de l'Écologie. Le nouveau nom est Aérodrome Ribérac-Tourette.

Plaque commémorative François Mitterrand :

Suite à la visite d'un groupe de Cenon (Gironde) et remarquant l'absence du nom de François Mitterrand sur notre commune alors qu'il s'y est rendu à plusieurs reprises, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la pose d'une plaque commémorative au nom de l'ancien Président de la République, associé au nom de Rémi Robin, son ami d'enfance. Cette plaque désignera la route reliant la Dordogne et la Charente, du carrefour de la rue du Général de Gaulle jusqu'au 2^{ème} pont et sera inaugurée prochainement.

Restos du Cœur :

La campagne d'hiver 2011-2012 a permis de secourir 17 familles de Saint-Aulaye, soit 29 personnes au total, tandis que la campagne d'été a permis de distribuer des repas à 5 familles, soit 8 personnes.

Les locaux des Restos du Cœur sont devenus trop exigus, d'où 2 après-midi de distribution, les lundis et les jeudis.

Locations Communales :

Suite aux nombreux impayés de loyers de certains locataires, la Municipalité a saisi, par l'intermédiaire d'un avocat le Tribunal d'Instance de Périgueux qui a rendu 2 jugements d'expulsion. Ces expulsions seront effectives lors de la fin de la trêve hivernale, soit le 15 mars 2013. Le Tribunal a aussi condamné ces deux locataires au paiement total des loyers.

Schéma Régional Éolien :

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'un courrier envoyé par Monsieur le Préfet, concernant le schéma régional éolien, qui a fait l'objet d'une approbation du Conseil Régional d'Aquitaine et du Préfet de la région Aquitaine. Monsieur le Préfet communique toutes les communes concernées par un possible développement de l'énergie éolienne, dont Saint-Aulaye fait partie.

Marché du samedi matin :

Le Conseil accepte la demande de Monsieur Patrice Delage d'installer un stand de confiserie, à partir du mois d'avril 2013, sur le marché du samedi, mais aussi pour les marchés nocturnes, la Foire de « La Latière » et le marché de Noël.

SMCTOM :

Le SMCTOM informe la Municipalité qu'à partir du 1^{er} janvier 2013, le ramassage des ordures ménagères et des sacs jaunes ne se fera plus qu'une fois par semaine. Le Conseil propose au SMCTOM d'étudier la proposition suivante : durant l'été, deux passages pourraient être organisés sur la Commune, surtout pour les sacs noirs.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 11 janvier 2013 à 20 heures.